

Caract. phys. et chim. — Liquide citrin, très mobile, d'odeur vive et suave, extrait par distillation des feuilles et des fleurs du *Melaleuca viridiflora* (Myrtacées), arbre de Nouvelle-Calédonie. Est formé surtout de cinéol (ou eucalyptol).

Prop. therap., indicat. — Antiseptique, anticatarrhal opposé aux affections des muqueuses bronchique et génito-urinaire et, comme topique, aux brûlures, aux ulcères, aux crevasses du sein. Appliqué aussi à l'hygiène cutanée.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : (Intolérance gastrique fréquente) 1 à 3 gr. par capsules de 25 centigr. (goménol pur ou huile goménolée à 50 p. 100). Pâte, sirop. *Injections intratrachéales* d'huile goménolée à 5 ou 10 p. 100 (1 à 5 c. c.). *Inhalations* de goménol pur. *Injections hypodermiques* d'huile goménolée à 10 ou 20 p. 100 (2 à 20 c. c.). *Localement* solution à 2 p. 1000 pour antiseptie de la peau, des muqueuses (injections, lavements). Glycérine goménolée, ovules, etc.

Gomme adragante. — Tirée de différentes espèces d'*Astragalus* (*gummifer*, *aristatus*, *verus*, *creticus*, etc.) (Légumineuses). Se trouve, dans le commerce, à l'état vermiculé ou en plaques. Peu soluble dans l'eau, mais capable de former avec elle, à la dose de 30 à 50 centigr. p. 100, des mucilages persistants utilisés pour émulsionner des huiles fixes ou volatiles, des poudres, etc.

Gomme arabique. — Provenant des *Acacias* : *Senega*, *arabica*, *Seyal*, *steno-carpa*, *horrida*, etc. (Légumineuses); soluble dans l'eau, insoluble dans l'alcool, l'éther, les huiles. Constituée par un mélange de pentosanes et d'hexosanes.

Prop. therap., indicat. — Adoucissant utilisé dans la préparation du sirop de gomme, de la potion gommeuse du Codex; véhicule usuel de nombreux médicaments, des pâtes pectorales. Elle joue aussi le rôle d'un enduit, capable de soustraire les surfaces irritées au contact de l'air et des corps étrangers.

Formes pharmac., doses. — *Tisane* 20 p. 1000. *Sirop* 10 p. 100. *Pâtes* ou *tablettes*.

Potion gommeuse (julep gommeux) :

Gomme arabique pulvérisée	40 gr.
Sirop simple	30 —
Eau distillée de fleurs d'orange	10 —
Eau distillée bouillie	100 —

Pâte de gomme arabique (dite Pâte de guimauve) :

Gomme arabique pulvérisée	70 gr.
Sucre blanc en poudre	70 —
Blanc d'œuf	N° 1
Eau distillée de fleurs d'orange	20 gr.

F. S. A.

Poudre des voyageurs (Poudre tempérante gommeuse) :

Gomme arabique pulvérisée	60 gr.
Sucre de lait pulvérisé	60 —
Poudre de réglisse	20 —
— de racine de guimauve	10 —
Nitrate de potasse pulvérisé	10 —

Diviser en 10 paquets; 1 paquet dans 1 litre d'eau, à prendre par verres dans la journée.

Gomme-gutte. — **Caract. phys. et chim.** — Latex jaune, solidifié, de plusieurs *Garcinia*, surtout du *Garcinia Hanburyi* (Clusiacée du Cambodge). Préférer la gomme-gutte de Siam en canons. Renferme un glucoside, anhydride d'acide dédoublé par la bile et les sucs intestinaux.

Effets physiol. et tox. — Action drastique associée à la congestion des organes pelviens (comme l'aloès). Pas d'effet cholagogue. Substance dangereuse, pouvant tuer à la dose de 4 gr. Son emploi, comme couleur, peut amener des accidents chez les enfants.

Prop. therap., indicat. — Purgatif drastique violent, hydragogue; généralement associé à d'autres agents analogues (aloès, scammonée, jalap); opposé aux hydro-pisies cardiaque ou rénale ou, comme dérivatif, à l'apoplexie (à employer toutes

les fois qu'il est indiqué d'obtenir des évacuations séreuses très abondantes).

Formes pharmac., doses. — 10 à 30 centigr. et plus, en pilules.

Pilules :

Gomme-gutte	1 gr.
Poudre de cannelle	} āā 50 centigr.
— de gingembre	
Sirop simple	Q. S.

Diviser en 10 pilules; 1 tous les quarts d'heure, jusqu'à effet purgatif.

Gomme-gutte	} āā 5 centigr.
Résine de jalap	
— de scammonée	
Aloès	} Q. S.
Savon médicinal	

Pour 1 pilule. De 1 à 4, le matin à jeun.

Gossypium herbaceum. — Voir COTONNIER.

Goudron végétal. — **Caract. phys. et chim.** — Liquide épais, brun noirâtre, acide, résultant de la distillation sèche, en vase clos, à haute température du bois : soit de pin maritime (*Pinus Pinaster*) (goudron des Landes), soit du *Pinus sylvestris* (goudron de Norvège). Produit très complexe, contenant divers phénols, du xylol, du gaiacol, des carbures d'hydrogène, des alcools (A. méthylique), des acides (A. acétique). Soluble dans l'alcool, l'éther, les huiles, l'acide acétique, les solutions alcalines. Très différent du goudron de houille.

Prop. therap., indicat. — Seul goudron employé à l'intérieur; modificateur de la sécrétion bronchique, de la muqueuse des voies urinaires; antiseptique intestinal. Topique opposé au psoriasis, à la séborrhée du cuir chevelu, à l'eczéma sec.

Formes pharm., doses. — *Usage int.* : 20 centigr. à 1 gr. en capsules, pilules ou sirop. *Eau de goudron*, obtenue en laissant séjourner sur du goudron de l'eau potable (non séléniteuse, autrement formation possible d'hydrogène sulfuré). — *Usage ext.* : Pommades au 1/10, au 1/4 (lui préférer l'huile de cade).

Pilules :

a) Goudron purifié	} āā 40 centigr.
Baume de Tolu	
Poudre de Dower	

Pour une pilule, 1 à 4 par jour.

b) Goudron purifié	} āā 40 centigr.
Benjoin de Siam	
Iodoforme	

Pour une pilule, 1 à 4 par jour.

Émulsion de goudron :

Goudron purifié	20 gr.
Teinture de Quillaya	} āā 400 gr.
Alcool à 90°	
Eau distillée chaude	780 gr.

(Codex) : une cuillerée à café, aux repas, dans un peu d'eau.

Goulard (Lotion de). — Voir ACÉTATE DE PLOMB.

Gourme. — Ce terme désigne l'impétigo du visage chez les enfants (d'origine streptococcique). Celui-ci cède à un traitement purement externe : 1° pulvérisations d'eau bouillie ou cataplasmes de fécule tièdes pour faire tomber les croûtes; 2° frictions douces 20 fois par jour avec des tampons d'ouate hydrophile imbibés de la solution : *sulfate de cuivre* 1 gr., *sulfate de zinc* 2 gr., *eau distillée camphrée* à saturation et filtrée 300 gr. (Sabouraud), sans pansement humide; 3° la nuit, *pâte de zinc* (oxyde de zinc et vaseline āā). Souvent la gourme est entretenue par l'impétigo chronique *narinaire* qu'il faut combattre avec des badigeonnages intra-narinaires au nitrate d'argent (sol. au 1/20, Sabouraud) ou par le *lymphatisme*, heureusement modifié par les injections de *sérum marin* (30 gr. tous les 3 jours) Variot et Quinton.

Goutte. — I. *Attaque de goutte articulaire franche.* — Certains auteurs, avec Bouchard, traitent l'attaque de goutte par l'expectation, du moins les premiers jours; d'autres, avec Lecorché, trouvent plus logique de l'enrayer sans retard. En tous les cas, le *repos au lit* et l'*immobilisation* s'imposent : Préservée du poids des couvertures par un cerceau, l'articulation malade sera couverte de compresses imbibées soit d'eau tiède

(Rendu), soit d'une solution sursaturée de borax (borax et eau chauffés à p. égales, A. Robin) et recouvertes de taffetas chiffon; l'enveloppement ouaté, avec ou sans badigeonnage au salicylate de méthyle, est également recommandable; tout topique irritant est à proscrire. A l'intérieur, on prescrit d'emblée le colchique, sous forme de teinture de semences (XX gouttes 3 fois par jour les 2^{es} jours, 2 fois les 3^{es} et 4^{es}, 1 fois les 5^{es} et 6^{es}) ou de liqueur Laville (une demi-cuill. à café 3 fois par jour les 2^{es} jours, 2 fois les 3^{es} et 4^{es}, une fois les 5^{es} et 6^{es} (Lecorché). Le médicament n'est suspendu qu'après indolence complète de l'articulation, à moins de sueurs profuses ou de forte diarrhée. La colchicine, dangereuse et d'effet inconstant, sera laissée de côté. Le colchique est contre-indiqué dans les accès de goutte succédant à une manifestation viscérale, et quand le rein est touché. La violence des douleurs peut obliger à user de la morphine, quoiqu'il soit, en principe, préférable de s'en abstenir. A l'insomnie, on opposera le bromure, le chloral, le trional ou le véronal. Pendant toute la crise, le malade mangera légèrement (lait, œufs, purées, pâtes, légumes verts, fruits cuits) et boira, par jour, une bouteille d'eau d'Évian ou de Vittel. Quand le colchique n'a pas d'effet laxatif, un peu d'eau purgative tous les 2 jours est à conseiller. Si la fièvre est vive, l'intervention de la quinine ou de l'aspirine est justifiée.

II. Goutte subaiguë et chronique. — Les crises qui marquent une goutte déjà ancienne sont moins aiguës et parfois dispersées sur plusieurs jointures. Au colchique on doit alors préférer le salicylate de soude (4 à 6 gr. par jour) ou, s'il est mal toléré, un de ses succédanés (aspirine, salophène). Dans cette forme aussi, la résine de gaiac (50 centigr. de poudre au 1^{er} déjeuner) ou la teinture prasoïde (XX gouttes), solution alcoolique de globularine et de globularétine, trouveront leur emploi. Les mêmes agents thérapeutiques restent indiqués lorsque les attaques, tendant à devenir subintrantes, laissent des déformations permanentes. Dans ces conditions, Lecorché

prescrivait des cures prolongées de salicylate de soude (2 à 4 gr. pendant 10 à 15 jours avec repos de 5 jours; ou 50 à 60 centigr. par jour pendant des semaines). L'emploi prolongé de la résine de gaiac ou de la teinture prasoïde convient également dans la goutte asthénique. Le salicylate de soude préviendrait l'ankylose et les raidens articulaires, activerait la résorption des exsudats; ce dernier but est aussi rempli par de petites doses d'iodes. La douleur et les lésions sont encore amendées par les applications locales d'air surchauffé (à 150°-200°) dans les appareils de Tallermann, Bier, Blottière et Simonot ou avec le thermaérophore du Dr Ostwalt. Les essais de mobilisation des jointures, de rééducation musculaire ne doivent être tentés qu'en dehors des poussées subaiguës.

IV. Diathèse goutteuse. — La thérapeutique de la diathèse goutteuse comprend : 1° l'usage de médicaments propres à dissoudre et à éliminer l'acide urique; 2° une hygiène physique et alimentaire opposée à la surproduction de cet acide.

Le bicarbonate de soude est un des sels les plus usités chez les goutteux qui peuvent en prendre 2 à 5 gr. par jour (loin des repas), 10 à 15 jours par mois. On lui préfère souvent le benzoate de soude (50 centigr. à 4 gr. par jour). Le carbonate de lithine (30 centigr. à 4 gr. dans de l'eau gazeuse), le benzoate, le salicylate de lithine (50 centigr. à 2 gr.) sont dès longtemps réputés comme dissolvants de l'acide urique, mais cette vertu leur est contestée par Mathieu, Moitessier; en outre, leur usage prolongé entraîne souvent des troubles digestifs. Les propriétés dissolvantes de la pipérazine (1 gr. en 3 prises, dans de l'eau) semblent bien supérieures, ainsi que celles du sidonal (quinate de pipérazine) (4 à 5 gr. par jour en 2 fois, dans un verre d'eau, 20 jours par mois) qui est inoffensif, et, exerce, en outre, une action évidente sur les arthrites chroniques, les *tophi*, permettant même à hautes doses (5 à 8 gr.) de juguler la goutte aiguë (Mylius). Le lycétol (tartrate de diméthyl pipérazine) paraît, d'autre part, un séda-

tif de la douleur (1 gr. à 4 gr. 50 en 2 ou 3 fois dans un verre d'eau de Vittel) et est, en général, mieux toléré que la pipérazine. On a également vanté les effets de l'uricéline Stroschein (une cuillerée à café dans un verre d'eau chaude une heure avant le 1^{er} déjeuner et, si besoin, une heure avant dîner), et, plus récemment de l'acide thyminique (produit de dédoublement de l'acide nucléinique) qui normalement assure la solubilité de l'acide urique dans le sérum sanguin (75 centigr. à 1 gr. 25 par jour, aux repas). L'urotropine (50 centigr. à 1 gr. 50 dans un verre d'eau) trouve plutôt son indication en cas de gravelle ou de cystite; il empêche la fermentation ammoniacale de l'urine dans la vessie.

Le goutteux doit accorder la première place au traitement hygiénique. Suivi avec rigueur, il dispense souvent de tout médicament; tandis que, s'il est négligé, la plupart d'entre eux sont inefficaces.

L'alimentation doit se composer de légumes pour les 2/3 et seulement de 1/3 de viande et d'œufs. A part l'oseille et les épinards, presque tous les légumes sont permis, de préférence cuits à l'eau et beurrés sur la table; les féculents ne seront pris qu'en quantité modérée; on autorisera tous les fruits, mais cuits ou très mûrs; en général les viandes faites, les volailles sont préférables aux viandes blanches; les poissons maigres aux poissons gras; on ne tolérera qu'un minimum de corps gras; le gibier noir ou faisandé, la charcuterie (sauf le jambon), les crustacés, les coquillages, les viscères (ris de veau, rognons, cervelles), les fromages faits, les condiments (poivre, piment) sont à interdire. Le laitage est permis, le jus de citron recommandé (dans la salade, en guise de vinaigre). Le thé, le café ne seront que tolérés; le chocolat est défendu. La boisson de choix est l'eau, pure ou additionnée de très peu de vin blanc (du Rhin ou de la Moselle) ou de bordeaux vieux; le cidre, la bière, le Champagne sont interdits. L'absorption d'une grande quantité de liquides (matin et soir et aux repas) est essentielle pour le goutteux. Il devra, par contre, s'alimenter très modérément. L'ex-

périence a, du reste, prouvé qu'on pouvait supprimer totalement l'acide urique exogène par un régime dénué de nucléoalbumines ou de purines (M. Labbé et Furet, W. Hall, P. Fauvel), c'est-à-dire composé essentiellement de : lait, fromage frais, beurre, œufs, céréales (pain, biscuits, farines, riz, pâtes), fruits, légumes (sauf les légumes à cosse, les champignons et les asperges), sucre. On doit interdire surtout la viande de bœuf, le poisson et les légumes secs.

L'exercice physique est le meilleur agent prophylactique. Dans la goutte récente, sans impotence, tous les sports sont recommandables : marche, bicyclette, escrime, aviron, tennis, alpinisme, chasse, etc., mais sans surmenage. Quand une ou plusieurs jointures sont raidies ou sensibles, que les muscles sont atrophiés ou endoloris, l'exercice n'est possible qu'après une période d'entraînement consacrée au massage sédatif (effleurage, tapotage), à la mobilisation passive, à la mécanothérapie et à la rééducation méthodique des muscles (F. de Grandmaison). Grâce à l'emploi prolongé de ces moyens, les muscles, graduellement régénérés, retrouvent peu à peu leurs fonctions ainsi que la faculté d'accomplir des exercices d'assouplissement et les mouvements divers répétés avec les appareils à traction mécanique.

L'électrothérapie peut être appliquée à la goutte sous la forme suivante : le membre malade plonge dans une solution de lithine à 2 p. 100 additionnée d'un peu de lithine caustique et reliée au pôle positif d'une pile; le pôle négatif est relié à une électrode placée sur les lombes et on débite un courant porté, par degrés, de 0 à 150 ou 200 milliam-pères. Les séances, de 20 à 30 minutes, sont quotidiennes ou biquotidiennes (Th. Guilloz).

L'hydrothérapie froide (douches, affusions, etc.) n'est qu'un agent prophylactique utile aux jeunes sujets de souche goutteuse. A la goutte confirmée convient plutôt l'hydrothérapie tiède ou chaude. Les bains froids et les bains de mer sont interdits.

Les cures d'air en climats tempérés

sont excellentes à condition de comporter le repos intellectuel absolu et la marche en plein air sans fatigue.

L'entretien des fonctions cutanées est essentiel; à ce but concourront les bains alcalins chauds, l'exercice (pour faire transpirer), le port de la flanelle et les frictions au gant de crin.

Les goutteux bénéficient particulièrement des cures thermales. Vichy convient au goutteux floride, obèse, à accès francs, à urines surchargées d'urée et d'acide urique; Royat, ou Saint-Nectaire aux goutteux déjà amaigris, présentant des douleurs rhumatoïdes disséminées et des urines riches en acide urique mais non en urée (A. Robin). Les goutteux vigoureux dont l'uricémie ne s'est trahie que par des arthralgies vagues, des poussées d'eczéma, des urines chargées d'acide urique, ou par un seul accès franc, sont justiciables de Vittel, Évian, Contrexéville ou Martigny. La goutte chronique avec anémie ressortit à Bourbonne, Bourbon-l'Archambault, Aix-la-Chapelle, Plombières, Ra-gaz, ou même aux sources ferrugineuses: Bussang, Spa, Saint-Moritz, Orezza (Lecorché), sulfatées calciques (Pougues).

V. Médications accessoires. — Lecorché insistait constamment sur l'utilité des toniques, du fer (protoxalate, tartrate ferrico-potassique) et du quinquina dans la goutte, surtout dans la forme asthénique où le régime doit être moins sévère, de crainte que le malade ne restreigne son alimentation.

Très communs chez les goutteux, les troubles dyspeptiques seront traités selon leur forme (atonie ou hypersthénie) par des agents appropriés: noix vomique, strychnine, acide chlorhydrique ou alcalins. Les troubles intestinaux ne méritent pas moins d'attention, exigeant souvent l'usage des laxatifs doux (calomel, podophylle) ou des purgatifs salins à petites doses, opposés aussi à la congestion hépatique, fréquente chez ces malades.

VI. Localisations ou complications viscérales. — La lithiase rénale, le diabète, l'obésité, fréquemment compagnes de la goutte, imposent alors au traitement diverses modifications de détail. A la gravelle conviennent l'emploi de l'uricéline

ou de l'urotropine; les eaux d'Ems, Wildungen, Évian, Vittel, Contrexéville. Au diabète on opposera les alcalins à fortes doses; à l'obésité l'exercice musculaire, l'abstention de graisses et de féculents, sans trop accroître la ration de viande. Les goutteux sont sujets à des hématuries (après les crises articulaires), à de la polyakiurie, à des cystites réclamant la cure à Contrexéville ou Vittel. Souvent d'origine alimentaire et manifestation diathésique directe, l'albuminurie goutteuse cède habituellement à une hygiène appropriée (réduction de la ration carnée, exercices physiques, etc. F. de Grandmaison). Quand l'albuminurie traduit une néphrite atrophique, elle exige un traitement bien plus rigoureux (Voir NÉPHRITES) surtout si se déclarent des accidents urémiques (Voir URÉMIE). Certains accidents nerveux: vertiges, céphalalgie, sciatique, névralgie cubitale peuvent ressortir à l'uricémie et sont alors justiciables du colchique. Certaines bronchites, certains accès d'asthme, également liés à la goutte, cèdent soit au retour d'une crise articulaire, soit au colchique, soit à la cure de Royat ou d'Ems. Trop aisément imputées à la goutte, les hémoptysies trahissent souvent une germination tuberculeuse. Les troubles cardio-artériels des goutteux dépendent presque tous de l'artériosclérose et réclament le même traitement, à part l'arythmie et les intermittences, qui parfois sont justiciables des antigoutteux. De même, l'angine de poitrine goutteuse n'est fréquemment qu'une localisation thoracique de la goutte musculaire et ressortit au même traitement (gymnastique respiratoire). La phlébite goutteuse, souvent compliquée d'embolies, réclame, comme toute phlébite, l'immobilisation rigoureuse.

Gouttes (Poids des). — Les médicaments actifs liquides se prescrivent par gouttes (en écrire le nombre en chiffres romains), comptées au compte-gouttes (v. c. m.) normal, donnant XX gouttes pour 1 c. c., ou 1 gr., d'eau distillée à 15°. Il importe de ne pas oublier, pour les divers liquides médicamenteux, le nombre de gouttes nécessaire pour donner un gramme. Le tableau suivant le rappelle:

Eau distillée	20
Liquueur de Pearson	21
Ammoniaque officinale	22
Liquueur de Fowler	23
Glycérine officinale à 28° B.	25
Liquueur de van Swieten	30
Laudanum de Sydenham	33
Gouttes noires anglaises	37
Bromoforme	37
Acide lactique	39
Créosote de hêtre	43
Salicylate de méthyle	43
Extraits fluides	45
Huile phosphorée au 1000°.	48
Essences (menthe, anis)	50
Paraldéhyde	50
Alcool à 60°	53
Alcoolatures	53
Teintures	53
Eau de Rabel	54
Essence de térébenthine	54
Terpinol	55
Chloroforme	56
Eucalyptol	57
Trinitrine (solut. officinale)	60
Alcool à 90°	61
Teinture d'iode	61
Nitrite d'amyle	65
Liquueur d'Hoffmann	72
Éther officinal	90
Éther absolu (anesth.)	100

La formule ci-dessous permet d'obtenir, avec les alcaloïdes ou les glucosides très actifs, une solution donnant exactement L gouttes au gramme et correspondant à 1 milligr. de principe actif par gramme:

Principe actif	Un centigramme.
Eau distillée	3 c. c. 5
Glycérine à 28° B	4 c. c. 5
Alcool à 95°.	Q. S. p. 10 c. c.

Gouttes amères de Baumé. — Voir FÈVES DE SAINT-IGNACE.

Gouttes blanches de Gallard. — Voir MORPHINE.

Gouttes noires anglaises. — Voir OPIUM.

Goutte saturnine. — La goutte saturnine est justiciable de la même médication que la goutte primitive: colchique ou salicylate de soude contre les

accès aigus; lithine, sidonal, etc., eaux alcalines (Vichy, Vals) contre les arthropathies chroniques. On traitera en même temps l'intoxication plombique.

Grains. — Pastilles de forme sphérique comme les pilules.

Granules. — Petites pilules de 3 à 5 centigr., le plus souvent à base de lactose, servant, en général, à administrer des substances actives (alcaloïdes ou glucosides) à doses fractionnées (1/10 à 1 milligr. par granule). Cette forme médicamenteuse est peu recommandable, en raison de l'inconstante dissolution des granules dans le tractus digestif qui expose soit à leur inefficacité absolue, soit à des accidents toxiques inopinés (par dissolution tardive et massive). Les solutions titrées leur seront toujours préférées.

Granules de Dioscoride. — Voir ARSÉNEUX (ACIDE).

Granulie. — Quoique les diverses formes de granulie (catarrhe suffocant, forme typhoïde, granulie pleurale) soient au-dessus des ressources de l'art, on doit pourtant lutter contre leurs divers symptômes. A la fièvre on opposera les lotions froides, les badigeonnages de gaïacol, les frictions de collargol, la cryogénine (20 centigr. à 1 gr.); à la dyspnée la révulsion (sinapisation, ventouses sèches), l'éther, la morphine, l'héroïne, la dionine; à l'infection générale, le tannin, les iodures, l'iodoforme et le sérum antituberculeux de Marmorek (un succès de Néele et Cornières, de Lisieux), sans préjudice de l'hygiène générale et de l'alimentation qui méritent toute l'attention du médecin.

Gravido-cardiaques (Accidents). — Ce terme désigne les accidents d'hyposystolie ou d'asystolie occasionnés chez les cardiopathes par la grossesse ou l'accouchement. Il s'agit habituellement d'une asystolie à prédominance pulmonaire compliquant en général le rétrécissement mitral.

Dès que la grossesse est reconnue chez une femme atteinte de lésion valvulaire bien compensée, il importe: de lui interdire toute fatigue tout en lui conseillant une marche quotidienne mo-

dérée; de lui prescrire une *alimentation légère* et de surveiller attentivement la quantité des urines ainsi que l'état de la systole. Si se déclarent des signes de *congestion hépatique* ou *rénale* (oligurie), le *repos au lit*, le *régime lacté* s'imposent, aidés de légers *purgatifs salins* et de *théobromine* à dose moyenne (Vaquez et Millet). Lorsque le *cœur* devient *insuffisant*, les indications diffèrent suivant que l'asthénie prédomine sur la grande ou sur la petite circulation. Dans le premier cas (œdèmes diffus, stases hépatique et rénale, insuffisance tricuspide), soit durant la grossesse, soit après l'accouchement, on peut, au régime lacté associer la *digitale* à doses fractionnées, en débutant, si les poumons sont congestionnés, par un *purgatif salin*, des *ventouses scarifiées* ou une *saignée* de 200 à 300 gr. Dans le second (stase ou œdème aigu du poumon par sténose mitrale), si les accidents sont réductibles (oppression modérée, tachycardie, stase pulmonaire) le *repos au lit*, le *lait*, les *cataplasmes sinapisés*, la *théobromine*, les *ventouses scarifiées*, la *poudre de Dover* à doses fractionnées peuvent suffire; mais si les troubles sont plus menaçants, l'indication de l'*accouchement provoqué* peut se poser, surtout si la grossesse approche de son terme. On peut toujours essayer d'abord l'effet de la *saignée copieuse* (200-400 gr.) associée à la *révulsion intestinale* (purgatifs), au *régime lacté* et aux *inhalations d'oxygène*; mais si, en dépit de ce traitement, reparaisent pendant 1 mois ou 6 semaines des crises graves d'*apoplexie pulmonaire*, il faut *provoquer l'accouchement prématuré*, en ayant soin d'attendre une phase d'acalmie; l'usage du *chloroforme* est alors légitime et sans danger, à condition d'être étroitement surveillé. La gêne extrême de la circulation pulmonaire contre-indique l'emploi de la digitale et de la caféine (Merklen, Potain). Quand l'oppression persiste après l'accouchement, elle est justiciable de la *morphine* (1/2 centigr. toutes les 5 ou 6 heures). En tous les cas, quand se déclarent des signes de collapsus, on ne doit plus hésiter à pratiquer des injections

d'*ether*, d'*huile camphrée* ou de *caféine*.

Gravelle. — Voir LITHIASE RÉNALE.

Graves (Maladie de). — Voir GOÏTRE EXOPHTALMIQUE.

Grenadier. — *Punica Granatum* (Myrtacées). Arbuste de l'Europe méridionale (surtout du Portugal) dont l'*écorce de la racine* est surtout utilisée. Inodore, de saveur amère et astringente, elle contient quatre alcaloïdes isolés par Tanret: la *Pelletiérine* (v. c. m.), l'*Iso-pelletiérine*, la *Méthylpelletiérine* et la *Pseudopelletiérine*, dont les deux premiers, seuls, ont une action thérapeutique et, en outre, une forte proportion de tannin (25 à 30 p. 100).

Effets physiol. et tox. — Analogues à ceux du curare et de la vératrine. Paralyse les appareils périphériques de la locomotion; tue par arrêt respiratoire et paralysie des terminaisons du vague (Voir PELLETIÉRINE). Même à dose thérapeutique, provoque des vertiges, des troubles visuels, de la faiblesse des membres inférieurs, des crampes dans les mollets, parfois des nausées et des vomissements (recommander au sujet de rester couché les yeux fermés).

Prop. therap., indicat. — Tœnifuge efficace contre le tœnia armé. La richesse en tannin de la drogue en nature empêche l'absorption rapide des alcaloïdes toxiques qu'elle renferme. Aussi son emploi, sous cette forme, est-il préférable à celui des alcaloïdes (très coûteux; associés au tannin pour l'usage).

Formes pharmac., doses. — La préparation de choix est le *macéré-décocté*. Pour un adulte, 1° laisser macérer 24 heures, dans un litre d'eau, 60 gr. de *poudre d'écorce fraîche de racine de grenadier*, 2° réduire la macération à 300 c. c., par évaporation à petit feu (en évitant l'ébullition qui volatiliserait les alcaloïdes). Administrer le liquide (aromatisé avec du sirop d'écorces d'oranges amères) en 3 ou 4 fois, dans l'espace de 3 heures. Donner, deux heures après, un purgatif (l'huile de ricin n'est pas contre-indiquée ici comme après la fougère mâle). Faire rendre le parasite sur un vase plein d'eau tiède. Chez l'enfant (après 5 ans) 20 gr. de poudre d'écorce pour 250 gr. d'eau.

Gréoulx. — Bourg des Basses-Alpes, arrondissement de Digne, à 50 kil. N.-O. de Marseille et à 25 kil. de Manosque, sur les bords du Verdon, non loin de son confluent avec la Durance. Altitude 350 m. Eaux thermales (20°-38° 7), chlorurées-sodiques, légèrement sulfurées-calciques et iodo-bromurées. Laisent un assez abondant dépôt de glairine. Utilisées sous forme de boisson, de bains (baignoire et piscine à eau courante), de douches, de bains et douches de vapeur. La glairine est utilisée en applications topiques. Possèdent plutôt des qualités sédatives et résolutive que les qualités des eaux sulfureuses.

Principales indications. — Rhumatisme sous toutes ses formes, névralgies, scrofulé, lymphatisme, dermatoses humides ou sèches, plaies et ulcères atoniques. La douceur et l'égalité du climat jouent un rôle important dans la cure.

Grindelia robusta. — Synanthérée du Mexique. On utilise les sommités fleuries et les capitules contenant des principes résinoïdes et une *saponine*.

Effets physiol. et tox. — Antispasmodique; régularise et tonifie les contractions cardiaques. A doses toxiques, dépression de l'excitabilité cérébrale et paralysie de la moelle. Son usage prolongé pourrait provoquer de la diarrhée et de l'anurie.

Prop. therap., indicat. — Très vantée, en Amérique, contre l'asthme et la coqueluche. Préconisée par C. Paul dans la bronchite emphysémateuse, par Huchard dans la dyspnée des artérioscléreux.

Formes pharmac., doses. — *Extrait fluide* 50 centigr. à 2 gr.; enfants, 10 à 20 centigr. par année. *Teinture* XXX à XLV gouttes; enfants, X gouttes par année. *Extrait alcoolique* 10 à 15 centigr. en pilules.

Mixture (asthme):

Teinture de grindélia . . .	8 gr.
— de belladone . . .	4 —
— de polygala . . .	40 —
— de baume de Tolu . . .	20 —

Au moment de l'accès, cuillerée à café dans un demi-verre d'infusion édulcorée

d'hysope, de demi-heure en demi-heure; 5 au maximum.

Potion (coqueluche):

Extrait fluide de grindélia . . .	3 gr.
Teinture de drosera . . .	2 —
— de lobélie . . .	5 —
Infusé d'hysope . . .	90 —
Sirop de codéine . . .	80 —

3 à 6 cuillerées à soupe par jour.

Mixture (dyspnée de l'artériosclérose):

Extrait fluide de grindélia . . .	10 gr.
— — de convallaria . . .	5 —
Teinture d'opium camphrée . . .	20 —

XXX à L gouttes, trois à quatre fois par jour, dans un quart de verre d'infusion édulcorée d'hysope.

Grippe. — Aucune *médication spécifique* n'est encore opposable à la grippe; à peine peut-on instituer contre elle un *traitement général* visant la fièvre, la courbature et l'état infectieux. On se borne, le plus souvent, à combattre les symptômes prédominants.

I. Traitement général. — L'*antipyrine* (1 à 2 gr. par jour) associée à la *quinine* (*sulfate* ou *chlorhydrate* 50 centigr. à 1 gr. par jour) est le remède le plus usuel. A l'antipyrine on peut substituer, dans l'association, la *phénacétine*, le *pyramidon* (50 centigr. à 1 gr.) ou l'*aspirine* (2 à 3 gr.) associée à la *caféine* (5 centigr. par prise). L'emploi de l'*oxyquinéthine* est également efficace. Ces divers agents agissent comme antipyrétiques et anti-névralgiques; la quinine compense par ses effets toniques l'action déprimante de l'antipyrine et de ses succédanés qui, pour cette raison, ne doivent pas être prescrits seuls. A ce traitement interne il importe d'associer des mesures d'*hygiène* et d'*antisepsie des muqueuses*: repos absolu au lit et alimentation liquide, tant que dure la fièvre; boissons abondantes, café, thé, alcool à petites doses; irrigations bucco-pharyngées avec de l'eau chaude additionnée de *phénosalyl* (X gouttes par verre); instillations matin et soir, dans chaque narine, d'*huile mentholée* à 2 p. 100 (III gouttes), et, dans

chaque oreille, de *glycérine phéniquée* (4 p. 100). Il peut être utile de débiter par du calomel à dose purgative (30 à 50 centigr.); Freudenthal, qui en fait un spécifique abortif de la grippe, le donne à doses fractionnées (20 centigr. en 2 fois chez l'homme; 15 centigr. en 3 fois chez la femme; autant de centigrammes que d'années chez l'enfant). Le calomel est également vanté par Bergmann (12 centigr. toutes les 2 heures jusqu'à purgation, ou 36 centigr. renouvelés au bout de 6 heures s'il n'y a pas eu de selle), à titre d'antithermique et d'antiseptique intestinal.

II. *Traitement symptomatique.* — Le *coryza* est justiciable des *inhalations de vapeurs mentholées* et des autres agents appropriés (Voir CORYZA). La *trachéobronchite* aussi est heureusement modifiée par les *vapeurs de menthol* (menthol pur dans un flacon à 2 tubulures plongé dans l'eau chaude) et les divers sédatifs de la toux : *aconit*, *droséra*, *bromoforme*, *opium*, *codéine*, *narcyl*, *dionine*, surtout indiqués si elle devient quinteuse (Voir BRONCHITES). Veut-on activer et modifier l'expectoration, le *benzoate de soude* (2 à 4 gr.), la *terpine* (30 à 60 centigr.), le *thiocol* (50 centigr. à 1 gr.), l'*iodure de caféine* (1 à 2 gr.), la *teinture de grindelia robusta* (XL à L gouttes) trouveront leur emploi associés ou non à la *poudre de Dover* (25 à 50 centigr.). En même temps interviendront les divers modes de révulsion : *sinapisation*, *ventouses*, *compresses imbibées d'eau froide*, ou la *balnéation chaude systématique* (chez les enfants). La *forme bronchoplégique* de la grippe (Huchard) est surtout justiciable du *sulfate de strychnine* (2 à 3 milligr.), de l'*ergot* (5 à 15 centigr.), de la *caféine*, de l'*hydrastinine*, de l'*éther* et de l'*huile camphrée*. Le traitement de la *broncho-pneumonie grippale* n'offre rien de spécial. La *forme pseudo-phymique* sera soigneusement distinguée de la tuberculose; elle contre-indique l'usage de la créosote. Commune, souvent insidieuse, la congestion pulmonaire ne sera pas méconnue; on lui opposera : la *révulsion* et, de préférence, le *maillot froid humide* ou les *bains chauds* chez l'enfant; à l'intérieur,

l'*alcool*, les *vaso-constricteurs* (ergotine, hydrastinine, strychnine), les *cardiotoniques* et, contre la dyspnée, l'*oxygène*.

Généralement adynamique, la *pneumonie grippale* ressortit plutôt aux *enveloppements froids* ou *chauds*, à la *digitaline* (1 milligr. en 1 ou 2 jours) ou à l'*iodure de caféine* (Boix) associés au régime lacté et aux *toniques* (vin généreux, champagne, café, sérum artificiel).

La *pleurésie grippale* ne réclame pas de traitement spécial; son fréquent passage à la purulence commande de vérifier souvent la nature du liquide, afin de pratiquer l'empyème en temps utile.

Les *accidents nerveux* prédominent dans beaucoup de gripes. Aux *névralgies*, on opposera, si la quinine et l'antipyrine ont échoué, la *phénacétine*, le *salophène*, l'*aconitine* 1/4 de milligr., ou les *pilules de Moussette*; à l'*excitabilité générale*, les *bromures* (prudemment), le *valérianate d'ammoniaque* ou de quinine; au *délire* à l'*ataxo-dynamie*, le *drap mouillé*, les *bains tièdes* ou *froids*. L'*insomnie* cède au *trional*, au *véronal*, au *bromidia*, au *citrophène* (chez l'enfant). Trouble le plus commun, l'*adynamie* est justiciable de tous les agents de la *médication tonique* : alcool, café, caféine, éther, strychnine, etc. Les *bains tièdes*, le *sac de glace* sur la tête conviennent à la *pseudo-méningite grippale*. Trop souvent incurable la *méningite vraie* pose l'indication des *bains chauds prolongés* et de la *ponction lombaire*. La grippe est l'occasion fréquente d'*accidents hystériques* ou *neurasthéniques*. La *myélite*, l'*encéphalite* sont au-dessus des ressources de l'art. Les *polynévrites* sont justiciables d'abord des *analgésiques*, des *bains chauds* et plus tard de l'*électrothérapie*.

Les *voies digestives* sont toujours plus ou moins atteintes. Suivant les cas, on est appelé à remédier à la *stomatite aphteuse* (bains locaux d'*eau oxygénée* coupée d'*eau de Vichy*), à l'*angine* (*gargarismes salicylés*), à l'*otite moyenne* (paracentèse du tympan, instillations d'*huile de vaseline iodoformée* dans la caisse), à l'*anorexie* (lait glacé, *kéfir*, *persulfate de soude*), à l'*intolérance gastrique* (potion de Rivière, champagne frappé coupé

d'eau, lavements alimentaires, diète hydrique, compresses froides sur l'épigastre), à la *gastralgie* (suppression des aliments irritants). La *constipation rebelle* est justiciable des grands lavages intestinaux, des purgatifs salins, du colomel; ces derniers également applicables à la *diarrhée* qui, si elle se prolonge, réclame l'emploi du *bismuth*, de la *craie*, de l'*hopogon*, de la *limonade lactique* ou de l'*eau oxygénée*. Les injections de *sérum artificiel* trouvent leur indication dans la *forme cholérique*. En cas de *colite dysentérique*, les douleurs seront combattues par les applications chaudes et les opiacés; on instituera la *diète hydrique* suivie d'un régime sévère (bouillies à l'eau, képhir). La diarrhée associée à une fièvre continue constitue la *forme typhoïde de la grippe* justiciable de l'antisepsie intestinale (*calomel*, *salophène*) et des *bains tièdes*. Si la *constipation* et le *météorisme* prédominent, mieux vaut recourir à la *glace* sur le ventre, aux *grands lavements froids* ou aux *lavements électriques* (Lemoine).

Les *manifestations cardiaques* sont parfois au premier plan : tachycardie, bradycardie, arythmie, dilatation du cœur (par myocardite); elles contre-indiquent l'usage de l'antipyrine et réclament celui de l'alcool, du café, de la *caféine*, de la *sparteïne*, du *strophantus* ou de la *strychnine* associés au régime lacté et l'application d'une *vessie de glace* sur la région précordiale. L'*endocardite septique*, la *péricardite*, l'*aortite* sont moins accessibles à la thérapeutique (v. c. m.). Également observée la *phlébite grippale* réclame le traitement habituel des phlébites.

L'*albuminurie grippale*, la *néphrite* consécutive commandent le régime lacté et l'usage de la *théobromine*. Mais le rein peut être pris d'emblée et manifester son atteinte par une crise d'*anurie* et d'*urémie* convulsive ou comateuse justiciables soit de la *saignée* d'urgence, soit, dans les cas moins graves, de *ventouses scarifiées* sur les reins, de *grands bains tièdes* et de *lavements froids*.

Des vertiges, de la bradycardie, des syncopes et la dyspnée de Cheyne

Stokes caractérisent une *forme bulbaire de la grippe* (Huchard) à laquelle on opposera la *strychnine* et la *trinitrine* en injections sous-cutanées.

La grippe expose encore à bien des complications : hématuries, cystite, orchite, métrite, métrorrhagies, arthrites, arthralgies, à bien des suites : hystérie, maladie de Basedow, paralysies, psychoses; mais leur traitement ne tire de leur cause aucune indication spéciale.

III. *Convalescence.* — Celle de la grippe commande de grands ménagements; elle sera toujours hâtée par une *cure d'air* en climat convenable. On demandera aux amers (*noix vomique*, *strychnine*, etc.), à l'arsenic (*cacodylate de soude*, *arrhénal*), au *formiate de soude*, aux *glycéro-phosphates*, le réveil de l'appétit et des forces, ainsi qu'à l'*hydrothérapie* et à un régime réparateur.

IV. *Prophylaxie.* — En temps d'épidémie, pour échapper à la grippe, on évitera tout surmenage, tout excès et on entretiendra, par des soins quotidiens, l'asepsie de la bouche et des fosses nasales. Les grippés et ceux qui les soignent seront isolés; le linge, la literie, les locaux contaminés seront soumis à une *désinfection méthodique*.

Grossesse (Fausse). — La *fausse grossesse* est un *accident hystérique* dont, avant tout, il importe de dépister la nature. Son traitement ressortit à celui de la névrose et à la suggestion.

Gruau. — Voir AVOINE.

Guaco. — *Mikania (Eupatorium) Guaco* (Composées). On utilise la racine dont le principe actif est constitué, pour la majeure partie, par une *saponine*.

Effets physiol. et tox. — Paralyse les terminaisons sensibles des nerfs.

Prop. therap., indicat. — Employé surtout *intus* et *extra* comme antiprurigineux (prurigo de Hébra, prurit sénile, eczéma prurigineux) et antinévralgique.

Formes pharmac., doses. — *Usage int.* : Extrait 20 à 60 centigr. en pilules. Sirop 15 à 30 gr. — *Usage ext.* : macération de poudre pour imbibé des compresses ou pour lotions sur les régions malades.

Guagno — Bourg de la Corse (Sant'-Antonio-di-Guagno), à 73 km. d'Ajaccio,

au milieu de hautes montagnes. Eaux thermales (source des Yeux 37°) et hyperthermales (Grande source 51°), sulfurées-sodiques, se rapprochant des sulfurées-thermales des Pyrénées. Utilisées surtout sous forme de bains (baignoire et piscine), de douches, mais aussi en boisson.

Principales indications. — Affections chirurgicales, suites de blessures par armes à feu, affections cutanées. Important hôpital militaire dont la clientèle a pourtant diminué depuis la création de l'hôpital permanent d'Amélie-les-Bains et l'agrandissement de celui de Barèges.

Guarana. — *Caract. phys. et chim.* — Pâte desséchée, brunâtre, de saveur amère et astringente, préparée avec les graines de *Paullinia sorbilis* (Sapindacée du bassin de l'Amazonie); contient 6 à 8 p. 100 de caféine et du tannin.

Prop. therap., indicat. — Préconisé, comme astringent, contre la diarrhée, la dysenterie; et comme antinévralgique contre la migraine (agit comme caféique).

Formes pharmac., doses. — *Poudre* 20 centigr. à 2 gr., en cachets. *Extrait alcoolique* 30 centigr. à 1 gr. *Décoction* 3 gr. pour une tasse. *Teinture* 10 à 20 gr. en potion.

Guber (Bosnie). — Station hydro-minérale préconisée dans le traitement de la lèpre.

Guimauve. — *Althæa officinalis* (Malvacées). La racine, les feuilles, les fleurs, contenant un mucilage, sont utilisées comme émollient.

Formes pharmac., doses. — *Décoction de racines* 30 à 50 p. 1000, pour gargarismes, collutoires, lavements, lotions émollientes. *Infusion de fleurs* 20 p. 1000, émolliente, pectorale (s'associe aux autres fleurs pectorales : mauve, violette, coquelicot, tussilage). *Siróp* à volonté.

Gargarisme émollient :

Mucilage de racine de guimauve	250 gr.
Miel blanc	50 —
Teinture de vanille	4 —

Gurjun (Baume de), dit aussi *Baume de Gurgum.* — *Caract. phys. et chim.* — Liquide visqueux, rouge brun, à reflets

verdâtres, d'odeur rappelant celle du copahu, de saveur âcre et aromatique, obtenu par incision du tronc de plusieurs arbres de la famille des *Diptérocarpacées* (Indes).

Prop. therap., indicat. — Antibleorrhagique, analogue mais inférieur au copahu.

Formes pharmac., doses. — Même emploi et mêmes doses que le copahu.

Gurnigel. — Bourg de Suisse, canton de Berne, à 50 km environ de cette ville, sur le versant N.-O. d'une montagne couverte de forêts de sapins et reliée à la chaîne du Stockhorn. Altitude 1153 m. Eaux froides (7°-8°), gazeuses et sulfurées-calciques accidentelles, sulfatées-calciques. Il existe une source bicarbonatée-ferrugineuse. Utilisées surtout en boisson, mais aussi en bains (l'eau minérale est chauffée par circulation de vapeur) et en douches. Laxatives, diurétiques et reconstituantes. Le limon minéral des sources agit énergiquement sur la peau; on l'emploie en épithèmes ou fomentations.

Principales indications. — Affections gastro-intestinales, engorgements du foie, manifestations multiples des diathèses scrofuleuse et herpétique, les différentes modalités de l'anémie. La cure d'altitude intervient pour une large part dans les résultats de la cure hydrominérale.

Gutta-percha. — Résine du *Dichopsis Gutta* (Sapotacées) et d'un assez grand nombre d'autres représentants de la même famille : *Sapota*, *Achras*, etc. Employée en feuilles (gutta-percha laminée) comme imperméable pour pansements humides, ou en solution chloroformée (*traumaticine*, Voir CHLOROFORME), comme excipient d'agents modificateurs de la peau (dans le psoriasis surtout).

Gymnastique. — *Culture méthodique de l'appareil locomoteur* (muscles et articulations). La gymnastique peut être appliquée au traitement d'affections très diverses, car la régularisation des fonctions locomotrices peut retentir sur le jeu de la plupart des organes et encore plus sur la nutrition générale. Il y a lieu de distinguer la *gymnastique fran-*

çaise et la *gymnastique suédoise* (de Ling). La première comporte : 1° des *manœuvres générales*, soit *sans appareils* (marche, saut, course, assouplissements), soit *avec appareils* (bâtons, haltères, barre fixe, barres parallèles, trapèze, etc.); 2° des *manœuvres localisées* (limitées à un membre, au thorax, à une articulation). La seconde, qui tend à décomposer et à doser le mouvement pour faire travailler isolément tel groupe musculaire, ou telle articulation, exige toujours l'intervention soit d'un éducateur (*gymnaste*), soit d'un appareil mécanique (*mécanothérapie*). Le *gymnaste* tantôt mobilise les jointures qui en ont besoin, au moyen de *mouvements passifs* très variés; tantôt dose, par une *opposition manuelle* faible, forte ou très forte, les mouvements actifs qu'il prescrit au sujet. Les *appareils mécaniques* imaginés par Zander permettent une limitation et un dosage encore plus précis des mouvements passifs et actifs. La mécanothérapie utilise des *machines* : 1° à *mouvements actifs*; 2° à *mouvements passifs*; 3° à *massage mécanique*. Dans les premières, la résistance du gymnaste est représentée par des leviers gradués munis d'un contre-poids mobile permettant un entraînement très progressif. La gymnastique d'opposition peut encore être pratiquée à domicile au moyen d'*appareils à traction élastique* (genre Sandow) se prêtant à l'exécution de mouvements méthodiques très variés dont chacun favorise le développement de tel ou tel groupe musculaire.

La *gymnastique française avec appareils* (anneaux, barre fixe, trapèze, etc.), celle qu'on pourrait appeler *acrobatique*, ne trouve guère son emploi qu'en *éducation physique*, pour développer la décision, la hardiesse, favoriser la croissance; elle exige une étroite surveillance, car elle n'est pas sans danger. Faisant aussi partie de la gymnastique pédagogique, les *assouplissements*, la *marche*, la *course* sont déjà bien plus applicables en médecine, étant à la portée de chacun et presque à tout âge. Mais la véritable gymnastique médicale est la *gymnastique d'opposition* dont les efforts et les

résultats sont gradués et localisés à volonté.

La *mécanothérapie passive* est surtout une méthode d'entraînement propre à rendre aux membres très impotents une motilité suffisante pour exécuter des exercices actifs, avec, puis sans le secours d'appareils mécaniques. Dans la pratique courante, la *gymnastique suédoise* et l'usage des *appareils à traction mécanique* répondent à la plupart des indications. Celles-ci se posent surtout dans les maladies chroniques. La gymnastique intervient soit pour activer la nutrition (gymnastique générale), chez les *goutteux*, les *diabétiques*, les *obèses*, les *arthritiques*; soit pour activer et régulariser la circulation périphérique (de façon à réduire le travail du cœur), dans les *cardiopathies valvulaires*, chez les *artérioscléreux*, les *variqueux*; soit encore (gymnastique localisée) pour relever la tension abdominale, en cas d'*atonie intestinale* ou d'*entéroptose*. En d'autres cas, elle concourt : à rétablir la motilité d'une ou plusieurs articulations, compromise par la *goutte*, le *rhumatisme chronique*, une *paralysie*, une *myélopathie*; à restaurer les fonctions de muscles atrophiés ou altérés par l'*uricémie* (de Grandmaison); à régulariser, grâce à une *rééducation* véritable (v. c. m.), la marche, la station, les mouvements des membres supérieurs dans la *chorée*, le *tabes*, la *maladie des tics*, l'*hystérie*, etc. L'*asthme*, l'*emphysème*, la *tuberculose pulmonaire* sont surtout appelés à bénéficier de la *gymnastique respiratoire* (voir plus loin).

Gymnastique respiratoire. — Par *gymnastique respiratoire* on entend un système d'exercices respiratoires physiologiques, répétés dans diverses attitudes et combinés à des mouvements passifs ou actifs des membres. Exigeant la direction et la surveillance constante d'un médecin, cette gymnastique se propose de développer, rétablir ou maintenir le jeu normal de l'appareil respiratoire (G. Rosenthal). Assimilable à une véritable *rééducation*, elle trouve son emploi dans nombre d'états pathologiques. Les *adénoidiens vrais* (opérés), les *faux adé-*

noïdiens, déshabitués de la respiration nasale soit par leurs antécédents (végétations dans l'enfance), soit par des fluxions répétées de la pituitaire, tireront un réel bénéfice de la gymnastique respiratoire, souvent indispensable pour donner tout son effet à l'ablation des végétations. Le même traitement amende rapidement la *pseudo-hypertrophie du cœur de croissance* liée au développement imparfait du thorax. Il corrige également l'insuffisance respiratoire créée par la *néuralgie intercostale*, les *fractures de côte* non compliquées. Seraient aussi de son ressort certaines *anémies* sans hypoglobulie notable (Maurel, de Toulouse) ainsi qu'un grand nombre de *convalescences* qui ne bénéficient de la cure d'air qu'à cette condition. Les *scléroses pulmonaires* consécutives à la bronchopneumonie, à la pleurésie, ainsi que les *rétractions thoraciques* et les *scolioses* qu'elles entraînent, pourraient bien souvent être prévenues par des exercices respiratoires méthodiques institués après et même pendant les maladies causales (Rosenthal). En favorisant, chez les prédisposés à la phthisie, le développement du thorax, toujours imparfait, en annihilant les *zones d'inertie respiratoire* (l'inertie sous-claviculaire surtout), la gymnastique respiratoire devient un précieux agent de prophylaxie anti-tuberculeuse (Maurel); elle peut même, à la phase initiale de la forme commune (en s'adressant d'abord aux zones saines), revendiquer un rôle curatif.

Quant à la *technique de la méthode*, nous ne pouvons en donner ici qu'un aperçu très rapide. Lorsque le sujet a été habitué à une *respiration exclusivement nasale*, premier résultat à obtenir, on lui fait exécuter au comman-

dement : 1° des *respirations dans diverses attitudes* (couché sur le dos ou le côté, assis, debout, les bras en croix, en avant ou en l'air); 2° des *respirations combinées à des mouvements passifs du tronc* (le sujet étant assis les jambes étendues, ou, couché sur un divan, le faire inspirer tandis qu'on l'étend ou qu'on l'assoit), *des bras* (inspirations avec élévation des bras en avant ou sur les côtés; retour à la position première pendant l'expiration) ou *des jambes* (flexion des jambes dans le décubitus, pendant l'inspiration; extension pendant l'expiration); 3° des *respirations combinées à des mouvements actifs des bras* (principaux mouvements d'assouplissement; mouvements de natation à sec); 4° des *respirations pendant la marche, la parole, la lecture à haute voix, le décubitus, le repos* (marcher en inspirant quand le pied gauche pose à terre, et en expirant quand c'est le droit). Pendant tous ces exercices, un geste de la main (levée pour l'inspiration, abaissée pour l'expiration) règle les mouvements respiratoires qui, d'abord assez rapides et superficiels, doivent se faire de plus en plus lents, amples et profonds, toujours la bouche close. L'essentiel est que la *respiration soit complète*, avec *contraction du diaphragme* se traduisant, à chaque inspiration, par le soulèvement de l'abdomen.

Gynocardia odorata. — Voir CHAULMOOGRA (HUILE DE).

Gynocardique (Acide). — Principe actif de l'huile de Chaulmoogra.

Prop. therap., indicat. — Antilépreux.

Formes pharmac., doses. — 1 à 3 gr. par capsule de 20 centigr. Lui préférer le *gynocardate de soude* (1 à 4 gr.) mieux toléré.

H

Haleine (Fétidité de l'). — L'*haleine fétide* tient à des causes très variables : *lésion dentaire* (carie, tartre, périostite), *buccale* (stomatite), *pharyngée* (amygdalite lacunaire, adénoïdite), *nasale* (rhinite chronique, ozène, etc.); *affection laryngée* (laryngite syphilitique, tuberculeuse, cancéreuse) ou *broncho-pulmonaire* (bronchite fétide, gangrène pulmonaire, etc.); *dyspepsie avec stase gastrique*. Le traitement rationnel de ce symptôme doit donc viser directement sa cause, qu'il importe, avant tout, de préciser. En certains cas, l'haleine doit son odeur à diverses substances volatiles absorbées puis éliminées par la muqueuse bronchique : *alcool, éther, paraldéhyde, ail, balsamiques*, etc.; ces facteurs sont aisés à dépister.

Hall et Halle. — Plusieurs stations de ce nom, dans l'Empire d'Allemagne (Wurtemberg et Saxe) et dans l'Empire d'Autriche (Tyrol), sont remarquables par l'existence d'eaux froides chlorurées-sodiques ne présentant aucune spécialisation particulière.

Hamamelis virginica ou *noisetier de la sorcière* (Saxifragacées). — On utilise l'écorce et les feuilles contenant, outre du tannin, une huile essentielle qui serait le principe actif.

Prop. therap., indicat. — Remède populaire en Amérique contre les varices, les hémorroïdes et les hémorragies. Toxicité presque nulle. Paraît atténuer les poussées fluxionnaires des variqueux et des hémorroïdaires. Utile contre les métrorrhagies congestives, seul ou associé soit à l'hydrastis canadensis, soit à l'ergot; mais, en raison de l'incompatibilité existant entre les préparations d'hamamelis et celles d'hydrastis ou d'ergot, et comme, d'autre part, l'alcool possède une action pharmacodynamique précisément opposée, il vaut mieux administrer chaque substance séparément et à assez long intervalle.

Formes pharmac., doses. — *Extrait fluide* 4 à 20 gr. *Teinture* 3 à 15 gr. Les autres préparations sont très infidèles.

Élixir (hémorroïdes) :

Extrait fluide d'hamamelis . . . 50 gr.
Teinture de bourgeons de
peupliers 90 —
Sirop d'écorces d'oranges
amères 60 —
3 à 4 cuillerées à soupe par jour.

Potion :

Ext. fluide d'hamamelis. }
Sirop de rhubarbe com- } aa 100 gr.
posé }
Teinture de vanille 4 —
3 à 4 cuillerées à soupe par jour.

Mixture (métrorrhagies) :

Teinture d'hamamelis . . . 20 gr.
— d'hydrastis 7 —
Ergotine 40 —
Alcoolat d'essence de téré-
benthine 40 —

Cuillerée à café, 6 à 8 fois par jour, dans un demi-verre d'infusion sucrée de petite centaurée.

Hammam (El). — Algérie, département de Constantine. Eaux thermales (36°), chlorurées-sodiques.

Hammam-Melouane. — Algérie, département et arrondissement d'Alger, commune de Rovigo, à 8 km de Rovigo et 37 km d'Alger. Eaux hyperthermales (39°-41°), chlorurées-sodiques fortes.

Hammam-Meskoutine. — Algérie, département de Constantine, arrondissement de Guelma, commune de Clauzel, à 22 km de Guelma, sur la ligne de Bône à Constantine. Altitude 300 m. Eaux hyperthermales (78°-95°), oligométalliques, chlorurées et sulfatées-sodiques, arsenicales. Utilisées sous forme de bains (baignoire, piscine, vapeur), de douches, de douches de vapeur et aussi de boisson.

Hammam-Rhira. — Commune mixte